



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

1^{ER} avril 2022

DATE D'AFFICHAGE

1^{er} avril 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 23

Objet

**Demande de subvention auprès
du conseil départemental au
titre de l'aide à la revitalisation
commerciale de proximité
opération « requalification du
centre-ville – extension »**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 4

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUÉDET, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Marie-Solange GRILLOT, Stéphanie MARTINS VIANA, Rodolphe WELSCH, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Fleurine BOCQUILLON
Julien CAYZAC
Maria PYRKA
Philippe VAN ROSSOME
Laure CHENU

Donne pouvoir à :

Françoise BOUSSAT
Ariel SHEPS
Marie-Solange GRILLOT
Mariannick MORVAN
Stéphane LE PECULIER

Était (ent) absent (es) :

Sylvain PASTORELLO, Laurent PERTHUIS, Ghislaine LESAGE, Léa PHALIPOUX

DELIBERATION

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU TITRE DE L'AIDE A LA REVITALISATION COMMERCIALE DE
PROXIMITE OPERATION « REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE –
EXTENSION »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projet du département « Aide à la revitalisation commerciale de proximité » visant à faciliter le quotidien des habitants des territoires ruraux essonniens.

CONSIDÉRANT le besoin de revitaliser les commerces de Centre bourg de notre territoire rural ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'environnement des commerces de proximité, ainsi que les accès piétons et PMR ;

CONSIDÉRANT l'objectif de lutter contre l'omniprésence de la voiture, ainsi que les vitesses excessives, ou encore le stationnement anarchique ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Finances du 6 avril 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

SOLLICITE une subvention de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne l'attribution d'une subvention au taux maximum, soit 150 000 € conformément au règlement de l'aide précitée ;

DIT que le budget prévisionnel est estimé à 739 081 € 25 HT soit 886 897 € 50 TTC ; et que les crédits correspondants à ce projet seront inscrits aux Budgets Prévisionnels 2022, et suivants ;

DONNE autorisation à Madame Le Maire d'agir par « décision du Maire » dans le cas de besoin lié aux futures demandes du financeurs (signature de convention, ajustements financiers, etc...) ;

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'indisponibilité le 1^{er} adjoint au Maire, à effectuer les démarches administratives et à signer tous documents consécutifs à cette décision ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

